

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 – 16 H
PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS
ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Acceptation du lancement de l'appel d'offres public pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
 - 6.2. Avis de motion et dépôt – Règlement de gestion contractuelle
 - 6.3. Résolution – Modification des dates des séances du conseil d'octobre et de novembre 2021
 - 6.4. Résolution –Nomination de madame Brigitte Chagnon comme substitut pour le conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
 - 6.5. Résolution – Octroi d'une bourse à un étudiant finissant de 5^e secondaire de l'École Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1. Résolution – Adoption du rapport annuel 2020 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
 - 9.2. Résolution- Adoption du projet d'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)- Version 2
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Approbation de la dépense de l'achat d'une camionnette pour les travaux publics
 - 10.2. Résolution – Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour le sel de déglacage pour la saison 2021-2022
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Avis de motion et dépôt – Modifications apportées au Règlement 2018-132 concernant la collecte, la disposition et le transport des matières résiduelles
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, modifier ou supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.